

# Entente sur l'engagement de l'élève

L'éducation coopérative offre à l'élève des occasions importantes de faire un apprentissage dans un milieu de travail ou milieu communautaire. Cette expérience aide l'élève à réaliser les objectifs suivants :

- mettre en application et développer ses compétences relatives à l'employabilité;
- comprendre l'évolution du milieu de travail;
- comprendre et acquérir les connaissances, compétences et attitudes qu'il faut pour connaître la réussite;
- comprendre les différents cheminements de formation et d'orientation professionnelle et le lien entre ces cheminements et les compétences, les capacités, les centres d'intérêt et les styles d'apprentissage.

Il faut que l'élève soit conscient du fait que son comportement et son engagement vis-à-vis du stage en milieu de travail ou en milieu communautaire ont des répercussions non seulement sur la perception que les gens ont de lui en tant que personne, mais également sur les cours d'éducation coopérative, sur son école et sur les possibilités qui seront offertes à l'avenir.

## L'élève a l'obligation de prendre les engagements suivants :

- assumer la responsabilité de ses résultats scolaires;
- s'informer sur l'apprentissage en milieu communautaire;
- suivre le volet obligatoire en salle de classe (préparation au stage, travail hebdomadaire de réflexion, autres tâches régulières d'apprentissage, etc.) et faire les 80 heures de stage d'éducation coopérative sur place dans l'organisme d'accueil;
- élaborer et réviser son propre plan d'apprentissage en éducation coopérative;
- être assidu dans sa fréquentation de l'école;
- respecter toutes les politiques, notamment en refusant de conduire d'autres élèves dans son véhicule quand il se rend au stage ou qu'il en revient;
- respecter toutes les attentes et toutes les instructions en ce qui concerne le comportement qui sont définies dans le code de conduite de l'école.

Les organismes d'accueil s'engagent à offrir des possibilités à l'élève et à faire don de leur temps et de leur savoir-faire. Ils s'attendent à ce que l'élève s'investisse clairement dans son apprentissage dans le milieu de travail et ait une attitude positive.

## L'élève a l'obligation de prendre les engagements suivants :

- participer pleinement au stage, en manifestant de l'intérêt, en posant des questions et en adoptant une attitude positive;
- suivre et respecter les politiques et les procédures de l'organisme dans lequel il fait son stage;
- se conduire comme un employé responsable à tous points de vue, notamment en matière de confidentialité, d'honnêteté et de sécurité;
- être régulièrement présent et faire le nombre d'heures de travail exigé pour le stage;
- prévenir l'organisme d'accueil et l'enseignant s'il va devoir s'absenter;
- signaler immédiatement à son superviseur et à son enseignant toute blessure, tout incident ou toute préoccupation se manifestant pendant le stage;
- veiller à ce que ses obligations personnelles n'interfèrent pas dans sa participation au programme d'éducation coopérative;
- respecter les politiques et les directives en ce qui concerne l'utilisation de l'équipement et des véhicules de l'entreprise.

### Signatures

J'ai bien lu ce qui précède et je comprends parfaitement l'engagement attendu de ma part. Je comprends également les conditions suivantes :

- Si j'échoue ou si je me retire du cours d'éducation coopérative, je n'aurai pas la possibilité de suivre à nouveau le cours sans passer par un nouveau processus de demande.
- Si je suis exclu(e) d'un stage en milieu de travail parce que je ne respecte pas les obligations de la présente entente pour l'éducation coopérative, alors il est possible que je ne puisse pas recevoir de crédit pour le cours.

Élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

- J'ai bien lu le présent formulaire et j'ai discuté avec mon enfant de l'engagement qu'il doit prendre pour connaître la réussite en éducation coopérative. Je consens à ce qu'il participe au programme.

Parent/tuteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_